

Nous remercions votre groupe pour l'attention qu'il a prêté à notre cause des détenus, disparus et prisonniers au Liban, en invitant notre comité à participer à votre groupe pour exposer les détails de cette question dramatique qui touche encore des dizaines de victimes dont le sort reste incertain.

Malgré que l'état de sécurité explosif et instable au Liban rend pratiquement impossible les déplacements à l'étranger, et que la situation sociale de la majorité de nos familles ne permet pas de couvrir les frais du voyage et du séjour ici, nous sommes venues devant le groupe pour revendiquer le simple droit : celui de vivre en liberté et en dignité. C'est pourquoi nous allons essayer de vous présenter ce problème des disparitions au Liban. Nous avons la certitude que ce drame humain

trouvera l'attention nécessaire portant sur le but
essentiel de votre organisation : la sauvegarde de
l'homme, en lui assurant ses libertés, quoique
soit ethnique, confessionnelle ou ~~pt~~ politique, surtout
que nous vivons à la fin du 20^e siècle.
Ces valeurs sont violées, par la loi du plus fort,
comme dans les périodes préhistoriques.

Formation

Ceci remonte au 24-10-82, suite à la 1^{ère}
manifestation féminine, qui a eu lieu spontanément
à partir du Kouiche Mazraa vers Sarayeh,
pour rencontrer le 1^{er} ministre - ministre de
l'intérieur - Chafic Wazzan, afin de lui
demander la libération des prisonniers, et lui
demander des explications concernant le sort
des détenus et disparus.
Étant donné que cette manifestation fut empêchée

de poursuivre son trajet, en raison de l'insistance des manifestants pour le rencontrer, On leur a demandé de former une délégation de 10 femmes, qui formeront plus tard le noyau essentiel de ce comité.

- Forme d'action du Comité

Nous avons pris siège, le foyer de la communauté islamique après adoption par le mufti Hassan Khaled de cette question.

- Nous avons fait appel à tous les parents de se présenter en personne à ce foyer, pour enregistrer les noms de leurs parents et donner des informations précisant la date de la détention ou l'arrestation le lieu où elle s'est produite et la partie responsable de ce crime.

- Etablir une série de contact avec les responsables politiques et religieux et les personnalités

libanaise, et les organisations sociales.

- Effectuer des marches au palais du gouvernement et en parlement en raison de l'impossibilité de parvenir jusqu'au palais présidentiel.
- Etablir des contacts avec les ambassades arabes (Arabie Saoudite, Koweït)
- Organisation un sit-in au foyer islamique avec la participation des organisations de femmes.
- Organisation d'une conférence de presse au siège du syndicat de la presse libanaise.
- Mettre au point les listes et les distribuer aux ~~nos~~ responsables.
- Publier des communiqués quotidiens et par la suite hebdomadaire expliquant ~~et~~ le problème et faisant appel aux responsables et s'adressant aux organisations sociales nationales et internationales.
- Effectuer, des rencontres avec la presse locale arabe et internationale.
- Contacter la croix rouge internationale
- Contacter la délégation de l'organisation internationale

- des femmes qui a visité le Liban.
- Contacter les organisations de femme libanaise.

Direction de Comité :

- les prisonniers détenus par les autorités légales :
Notre demande de libération de ces détenus ne port pas d'une position d'hostilité vis à vis des autorités légales et de son droit, sa souveraineté sur le territoire libanais, il ne s'agit ~~pas~~ pas non plus d'une position de solidarité avec les criminels les voleurs et les hors ~~de~~ - la loi, mais nous agissons à partir d'une considération :
 - la majorité des arrestations n'ont pas eu lieu selon forme constitutionnelles et juridiques, et n'étaient pas justifiées par des ~~mandats~~ mandats d'arrêt mentionnant les motifs de l'arrestation. Nous ignorons le lieu de détention de prisonniers. Nous avons eu recours à tous les moyens juridiques et constitutionnels mais en vain !
- Nous devons attirer votre attention au fait que certaines arrestations surtout politiques, ne se distinguent pas de enlèvements effectués par les milices illégales : nier la présence de certaines personnes, l'affirmation de la part des autorités que les arrestations n'étaient pas motivés pour des raisons politiques, les arrestations

ne faisaient pas de personnes en tenue civile, les parents ignoraient la partie ~~qui est~~ où se trouve la personne en question.

A titre d'exemple, nous citons le cas de M^r Adnan Halwani, libanais, né en 1946, licencié en histoire de l'école normale supérieure, enseignant ~~à l'é~~ au lycée officiel de Ramel El Zarif. Il fut enlevé de son domicile à "Ras El Na'eh" qui est sous le contrôle des autorités légales, le 24-9-82. Cette région était à l'époque une sorte de zone militaire pour l'armée libanaise. C'est la seule région qui n'a pas été envahie par Israël à Beyrouth-Ouest en raison de la présence condensée de l'armée libanaise. En plus c'est une région où se trouve concentré: le tribunal militaire, la sécurité nationale, le centre d'information. M^r. Halwani fut enlevé de son domicile par 2 personnes en civil armées de revolvers qui avaient prétendus être des détectifs voulant le soumettre à un interrogatoire. Les agents vêtus en civil l'ont menacé de leur revolver devant sa femme et ses 2 enfants. Il fut amené à ~~14~~² h après midi dans une voiture Peugeot 504 blanche plaque 337 545. Sa femme et 3 voisins ont assisté à l'enlèvement. Les voisins sont disposés à témoigner si besoin est. Les demandes de la famille ont été faites auprès du

ex-président Sarkis, du 1^{er} ministre, chez l'armée libanaise, chez les forces libanaises et toutes autres autorités ~~libanaises~~ légitimes compétentes. Jusqu'à ce jour et un an après sa disparition, il n'est pas rentré. Tous les demands officiels et autres n'ont pas abouti à définir sa présence. Malgré les efforts déployés par sa famille, les habitants de son quartier, ses collègues de l'amicale des enseignants secondaires, de ses étudiants et de certaines organisations sociales qui s'efforçaient d'assurer les besoins vitaux de citoyens de Beyrouth durant le siège israélien et aux activités desquelles il avait pris part activement.

- les détenus et les disparus:

Certaines arrestations ont eu lieu dans le quartier Est de Beyrouth et dans les régions qui étaient sous le contrôle de forces libanaises (les milices du parti ~~phalangiste~~ phalangiste) suite à l'occupation israélienne.

On avait espéré que le nouveau régime allait détenir les bourrages ~~pas~~ psychologiques, mais en fait le spectre du passé continuait à s'imposer à nous.

Là dessus nous formulons les remarques suivantes:

- 1- la liste de nous que nous avons préparé et que nous vous avons communiqué n'est pas complète et elle compte à peu près 1500 nous.

Ceci est dû à l'état de sécurité qui a empêché de nombreux parents de se présenter au siège du comité. Certains autres nuisaient sur les demandes individuelles, les arrestations et les détentions se poursuivent toujours.

1. ~~Notre accusation aux forces libanaises se fonde~~
~~sur les 2 réalités suivantes :~~

2. L'accusation porte principalement sur les forces libanaises illégales d'avoir détenues de certains d'innocents bien que les dirigeants de ces forces nient toujours ce crime.

3. Notre accusation aux forces libanaises se fonde sur les 2 réalités suivantes.

a. Certains ont été détenus devant leurs parents qui connaissent les noms de leur détenus. Bien qu'ils connaissent la partie qui a effectué la détention, nous ignorons le lieu et le sort des détenus et ce qui nous inquiète le plus c'est qu'ils sont obstinés à nier la présence des détenus.

Nous citons ci-dessus quelques cas :

Le 17-9-82, un enlèvement collectif, portant sur environ 55 jeunes hommes habitants à Ras El Nabb (ligne de démarcation entre les 2 régions de la capitale, devant la boulangerie "Baxdoun" à Achrafie. Les habitants de la région ont su le nom de l'un des éléments du ^{sauvi} barrage phalangiste qui fréquentait la région : Barssane

19830926.00062.12

(9)

Parmi les déteus :

- Issam Masri né à Beyrouth en 64 . ouvrier
- Imad Alayen né à Beyrouth en 63 ouvrier
- Imad Arzouni né à Bey 65
- Mouhamad Braïteh 28 ans, Mouin Al Ali 26 ans.
- Samir Mezher de Naameh âgé de 35 ans père de 6 enfants . il fut enlevé à Kfarchima , il était accompagné par sa belle-mère .
- Michel Hmainé 50 ans. enlevé de sa maison à Blandoun devant sa femme et ses enfants.
- Mikhed din Hachichou enlevé de son domicile à Saïda le 15-9-82 enseignant dans une école secondaire officielle
- 4 frères furent enlevés le 17-9-82 : Mansour Dirawi père d'enfant Ibrahim Dirawi père de 2 enfants - Aziz 5 enfants et Ahmed
- b. l'accusation est portée vers les forces libanaises en raison de la région où il a eu lieu et de la date . C'est ce qui augmente l'inquiétude et les souffrances.
- Par exemple : 4 médecins se dirigeaient vers le Liban rue Damas (l'aéroport et l'aut ~~pré~~) le 17-9-82 . Ils ont disparus sur la route Hamana - Bikfaya dans la montagne libanaise . l'un d'eux s'appelait Sajith Sandiol l'autre Nabil Farhat.
- Tayssir El Khatib . disparu sur la route de la montagne à 18 h 30 le soir le 4-9-82 . un commerçant

- Kamal Nimmo : ^{32ans} étudiant en droit à l'AMB enlevé le 28-8-82 sur la route de Jieh.
- Za Khania Boukhari : 50 ans ouvrière au port enlevé le 16-9-82 sur la route de Jieh.
- Les 2 frères : Mohamed Ali et Abed EL Majid Domaj respectivement père de 3 et de 5 enfants enlevés sur la route de Souk EL Gharb le 18-8-82.
- La veuve Rachda Taoufic - Koubal : 35 ans mère de 9 enfants enlevée sur la route Beyrouth-Tripoli.
- Yousi Najdé : 17 ans étudiant, enlevé dans la montagne Barrage de Souk EL Garb.
- Chéhadé Chehab 70ans et son fils Bassam 18ans enlevés à Douzaay à Beyrouth le 3-9-82.
- Raya Ali Deweli : 29 ans enlevée le 9-7-83 dans la région du musée à Beyrouth avec 4 jeunes gens à 9h 30' le matin.

Les contacts que nous avons entrepris ont porté sur le 1^{er} ministre le chef du législatif, le ministre de justice, le ministre des finances membre de la commission de l'entente nationale.

Les contacts ont aussi porté sur la majorité des députés des ex premiers ministres et chefs spirituels le Hef ti de la République Hassan Khaled, le vice président du Conseil Chiite suprême Cheikh Mohamed

Melodi Chams El Dine, le Patriarche Maronite

Mar Antonios Boutros Kreich. En plus de grands personnalités politiques et les dirigeants de partis et organisations sociales et les chargés d'affaires de certains ambassades arabes.

Nous insistons durant nos contacts sur l'importance de l'adoption de cette cause et du déploiement des efforts sérieux car c'est en même temps une cause humaine et nationale, qui met en danger l'unité du pays, et fait courir au Liban le risque d'une violence perpétuelle.

Pour cela nous avons demandé à ce que les arrestations soient faites dans le cadre juridique et que le gouvernement déclare le nom de toutes les personnes arrêtées, de les faire comparaître devant les tribunaux légaux selon les règles constitutionnelles qui exigent la formation de ces tribunaux dans un délai précis, et la déclaration des accusations contre les prisonniers, leur droit à désigner un avocat pour leur défense et la déclaration du lieu de détention.

Nous avons également insisté auprès des autorités légales pour obtenir des explications concernant le sort de plusieurs centaines de personnes enlevés ou disparus par les forces illégales.

Notre cause a acquis la sympathie et le soutien

des partis, des confessions et de l'opinion publique libanaise, après avoir été adopté par le syndicat de la presse qui a considéré que cette cause relève des libertés publiques.

Le Mufti de la république a lui-même appelé les autorités à dévoiler le sort des disparus et cela lors de la manifestation populaire qui a eu lieu le jour de la fête de "Fitra" le 11-7-83.

D'autre part une commission d'avocats libanais a pris sur elle la défense des libertés. Cette commission a adopté une ligne d'action qui a été rendue publique lors d'une conférence de presse qui a eu lieu au siège du syndicat de la presse le 28-12-82. (Notre rapport sera accompagné d'une copie du document adopté par la commission des avocats).

Par ailleurs, la commission d'avocats a entrepris une série de contacts avec les politiciens et les responsables concernés par cette question. Elle a aussi publié plusieurs communiqués à ce propos, tout s'établissant en contact avec notre commission afin de coordonner avec nous une activité commune.

En plus la commission a dressé des télégrammes à la croix rouge internationale, au comité des droits de l'homme, et à l'union des avocats arabes.

elle a participé à une série de congrès internationaux où elle a exposé cette cause devant l'opinion publique arabe et internationale.

Sur le plan du Parlement, 6 députés : Najah Wakim, Zaher El Khatib, Albert Mansour, Fouad Lahoud, Nofel El Kheir et Nilim Maalouf - ont adressé un questionnaire au gouvernement le 20-12-82 au sujet des disparus et des prisonniers. Ils ont reçu une réponse vague au bout de 5 mois d'attente le 17-5-83 (question et réponse ci-jointe).

De même une rencontre a eu lieu entre les membres de notre comité et la délégation internationale des femmes qui a visité le Liban le 1-2-83.

La presse arabe et internationale a également soulevé cette question dans tous ces aspects.

Par contre les autorités compétentes ont traité cette question avec une grande hésitation et des procès successifs.

Nous avons adressé au Président de la République de nombreux messages à travers la presse. L'un de ces messages lui a été remis directement lors de la visite qu'il a effectuée au foyer de la communauté islamique le 5-5-83 où il a rencontré le Mufti. Jusqu'à présent nous ne nous sommes pas parvenues à

rencontrer le président de la République malgré les contacts presque quotidiens que nous effectuons pour réaliser cette rencontre.

Nous continuons à demander au Président de formuler une opinion ou une position concernant cette question.

- Le 1^{er} ministre - ministre de l'intérieur → nous ne sommes parvenues à le rencontrer qu'à 2 reprises depuis que nous avons déclenché notre activité.
- Le Président du Parlement Kamel El Assad: il a répondu à nos revendications en indiquant que les forces libanaises illégales sont responsables des enlèvements et qu'il n'est pas une mesure d'entreprendre quoique ce soit à ce sujet parce que les autorités légales ne tiennent pas en main les régions Est. Nous ignorons s'il soutient cette position maintenant que l'armée libanaise est déployée dans l'ensemble de la capitale dans le cadre de ce qu'on appelle le "Grand Beyrouth" ??
- Le ministre de la justice Roger Chikhan: Nous lui avons ~~ins~~ demandé le respect de la justice et de l'égalité. Nous avons insisté sur la nécessité de l'intervention de l'armée sur les foyers illégaux et la libération des prisonniers. Il a répondu qu'il s'agit "de foyers illégaux et de

forces illégales", en niant l'existence des prisonniers politiques détenus par les autorités légales. Le Co--issaire chargé du gouvernement attaché aux affaires militaires Assaad Beranous: Il se dit contre la violence. il a pro-i d'intervenir auprès des forces libanaise quoi qu'il croit en leur innocence pour libérer les détenus. Cependant il ajoute que sa fonction lui permet uniquement de soulever les questions concernant les arrestations légales. De m il nie la présence de détenus politiques chez les autorités libanaises. Malgré la position d'indifférence et d'ignorance adoptée par les responsables, la cause des détenus embarrasse les autorités du fait qu'elle s'est transformée en cause patriotique générale, grâce à l'action et aux pressions exercées et qui ont poussé les autorités à entre-er une action de cette forme.

Une co--ission ministérielle co--prenant des perso-alité politiques militaires et civiles a été constitué pour enquêter sur le sort des enlevés et des disparus.

Cette co--ission travaille sous le patro--age direct du 1^{er} ministre, son siège étant le ministère de l'intérieur (la co--ission est formée le 13-7-83)

Cet acquis que nous avons obtenu est une reconnaissance officielle de l'existence de perso--s enlevés disparus et détenus, dont la responsabilité

retourne sur les autorités légales. Toute fois nous sommes conscientes que le but principal de la commission ministérielle est d'assister le soutien et l'appui obtenue par notre comité, du fait que ^{cette} la commission n'a jusqu'à présent obtenue la libération d'aucun prisonnier, elle n'a même pas été en mesure d'arrêter les enlèvements et les détentions dont les citoyens sont les victimes quotidiennes.

La commission ministérielle s'est contentée jusqu'à présent de procéder à l'enregistrement des disparus par les postes de police répartis dans les différentes régions.

Nous avons rencontré cette commission à plusieurs reprises, nous n'avons pas caché notre opinion concernant son activité et ses buts en tenant à poursuivre ses activités et les résultats auxquels elle parviendra.

Nous avons également demandé la participation d'un représentant de notre comité et d'un représentant de la commission d'avocat dans le cadre de la commission ministérielle afin de pouvoir poursuivre les créations de son action.

[1983 09 26.0002 P.R.] Notre demande a été rejetée, nous ignorons
 verso] nous venons ici, au nom du comité de mères et C'est pourquoi

et des sœurs de personnes disparues
pour demander au groupe de travail
d'intervenir directement auprès de cette
commission. Cette commission se dispose
de toutes les informations nécessaires pour
agir. Cependant, rien n'a été fait.
Pour ce chaque cas qui lui a été soumis
cette commission gouvernementale a
distribué un formulaire qui a été
dûment rempli par chaque famille
de personnes disparues.

(18)
Si un contact effectué de votre part avec la
commission ministérielle aboutisse à des résultats
à travers des pressions qui la pousseront à
traiter sérieusement la question des disparus
et des détenus.

Nous vous remercions de fait, partant de
notre besoin commun et être humains
afin de vous demander d'intervenir par tous
les moyens qui sont à votre disposition pour sauver
des centaines d'innocents de l'oppression la
torture et la mort lente ... pour l'arrêt du
viol des libertés et des droits de l'homme et
pour sauver une société où l'on détruit
l'homme la civilisation et par conséquent
l'existence même.

Nous invitons les membres du groupe de travail
à constituer une commission d'enquête
sous l'égide des Nations Unies pour s'assurer
de la légitimité de notre cause et exercer
une pression sur les autorités libanaises pour
qu'elle rende aux familles les personnes disparues.